

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 25 octobre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 7.3.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 3.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA (à partir du rapport 7.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 3.2), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER (à partir du rapport 3.1), M. Marcel FELT (à partir du rapport 3.1), M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 3.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE (à partir du rapport 3.1)

**Etaient absents** : M. Nicolas BODIN, M. Raymond REYLE, M. Yves GUYEN, M. Frank MONNEUR, M. Pierre CONTOZ, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude ROY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : P. CONTOZ, Y. GUYEN (à partir du rapport 3.1)

**Mandataires** : JP. GOVIGNAUX, M. FELT (à partir du rapport 3.1)

## Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage

**Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

**Commission : Habitat, Politique de la Ville**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016	Montant prévu au BP 2012 : 15 000 €
« Subventions Politique de la Ville »	Montant de l'opération : 8 000 €

### Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Réalisation, aménagement et gestion des aires d'accueil et de grands passages », le Grand Besançon a décidé, dès 2009, de soutenir les associations intervenant auprès des gens du voyage en vue d'une gestion apaisée et régulée des équipements et d'une intégration réussie des usagers. En cohérence avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Doubs, qui préconise la mise en place d'actions sociales à destination des voyageurs, le Grand Besançon intervient en tant que financeur de deux associations : Gadjé et ASET.

### **I. Association Gadjé**

Depuis 2009, le Grand Besançon travaille de manière régulière avec l'association Gadjé qui est chargée d'assurer la domiciliation des gens du voyage, leur représentation, la défense de leurs droits, et leur accompagnement social dans l'objectif d'un mieux-vivre ensemble entre voyageurs et sédentaires dans le respect des droits et des devoirs de chacun.

Les statuts de l'association ont été fixés autour de la volonté de parvenir à la promotion sociale, économique et professionnelle des gens du voyage. Ainsi, l'association participe à l'amélioration des conditions de vie des voyageurs, à leur insertion professionnelle, à la promotion de la santé, au développement de la culture et des loisirs. Elle est en outre chargée de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (revenu social d'activité).

Des rencontres régulières entre le Grand Besançon et les travailleurs sociaux de l'association permettent d'échanger sur les difficultés rencontrées et de trouver ensemble les meilleures réponses à apporter à ces problématiques.

Au titre de l'année 2012, l'association Gadjé sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 € afin de poursuivre les actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon.

### **II. L'ASET (Association pour la scolarisation des enfants tsiganes)**

L'intervention de l'ASET consiste en la promotion de la scolarisation des enfants du voyage par le biais de camions-école - aujourd'hui appelés ASM (Antennes Scolaires Mobiles) - en collaboration avec les familles, les écoles publiques et privées et en vue de défendre le droit à l'éducation pour tous.

Depuis 2007, les camions école de l'ASET interviennent sur les aires de stationnement des gens du voyage du Doubs. Les enseignants de l'Education Nationale assurant cette mission ciblent leur intervention sur les enfants âgés de 3 à 6 ans, non scolarisés. Ce dispositif-passerelle contribue à entraîner les familles vers une volonté de scolarisation régulière des enfants dans le système scolaire classique.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2012, l'ASET sollicite auprès du Grand Besançon une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 € en vue de maintenir son travail auprès des familles.

A l'unanimité, le Bureau attribue :

- une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil du Grand Besançon,
- une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2012, à l'ASET pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président



Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 06 NOV. 2012